

Le **Directeur Général** a pris l'initiative d'annoncer **20 engagements** visant à répondre aux besoins de la Surveillance. Ces engagements sont déclinés en **cinq thématiques majeures** :

- **Formation**
- **Encadrement**
- **Efficacité opérationnelle**
- **Sécurité dans les contrôles**
- **Spécialiste**

Tout au long de l'année, nous examinerons **chaque volet en profondeur** afin d'élaborer des **plans d'action concrets**, en espérant que cette fois-ci, ils débouchent enfin sur **des mesures tangibles et concrètes**.

LA SÉCURITÉ DANS LES CONTRÔLES

Mission presque Possible !

La CFDT a régulièrement alerté la DG sur la nécessité de moderniser les équipements et les bâtiments. Actuellement, la Douane utilise encore des moyens obsolètes, ce qui devient problématique face à une criminalité toujours mieux organisée et équipée.

La question est : où en est-on dans ce processus de modernisation ? Notre sécurité ne peut pas tenir s'en tenir à des "réflexions en cours" !

Engagement n°15

Conforter, enrichir la formation des agents en matière de sécurité et engager un plan d'actions pour favoriser l'exercice d'une pratique sportive afin de couvrir l'ensemble des risques auxquels ils sont exposés au quotidien dans l'exercice de leurs missions.

Un dispositif de formation à la conduite prévoit 1600 places pour des stages et autant pour des sessions de recyclage sur quatre ans, avec une possible extension aux permis poids-lourds et super poids-lourds.

La CFDT a alerté sur les refus d'accès à ses formations opposés, aux équipes maître chien, dans certaines DI !

Par ailleurs, la sécurisation des opérations particulières (livraisons surveillées, visites domiciliaires) est annoncée comme une priorité. Un module de formation spécifique a été conçu et est en phase de test, avec une instruction-cadre en préparation pour encadrer ces missions.

La protection des agents est également renforcée par l'intégration des risques en milieu fermé dans les formations et par le rappel du dispositif d'anonymisation dans les procédures contentieuses, dont une généralisation serait à l'étude.

Enfin, des mesures visant à encourager la pratique sportive seront étudiées, afin d'améliorer la santé des agents, renforcer la cohésion des équipes et accroître l'attractivité de l'administration. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de montée en compétence et de sécurisation des missions.

Sur ce dernier point, la CFDT est dubitative, la police vient de valider par décret 2h de sport par semaine par agent. Pour la Douane, la mesure a été de supprimer le sport à l'école.

Nous attendons des propositions claires en la matière (prise en charge des abonnements aux salles de sport, des licences ou instauration d'un créneau dans les heures de travail).

Chantier de la Surveillance
Sécurité dans les contrôles

À revoir
[Formation](#)
[Encadrement](#)
[Efficacité opérationnelle](#)

À venir
Spécialiste

Engagement n°16

Engager une réflexion sur l'expérimentation d'unités/groupes/équipes constituant un échelon opérationnel intermédiaire entre le travail actuel des brigades et celui de la DNRED, afin d'adapter la réponse de la DGDDI à des missions de plus en plus sensibles..

Ce point est pour l'instant très flou, la DG souhaite des "unités Spécialisées" afin de soutenir les directions régionales dans l'accomplissement de missions spécifiques (LS/VD). Ces groupes auront également un rôle dans le renseignement local, incluant le recrutement et le traitement de contacts utiles.

Les agents de ces unités seraient équipés de matériels spécifiques et bénéficieraient de formations adaptées, avec une sélection basée sur des profils précis. Des expérimentations seront envisagées pour explorer différents schémas organisationnels et renforcer les capacités de la DNRED, notamment par le développement d'équipes d'assistance et du groupe de soutien opérationnel (GSO).

Par ailleurs, la coordination et l'échange d'informations entre ces unités et les différentes strates de la DNRED seraient renforcées, afin d'optimiser la gestion du renseignement.

Position de la CFDT

Ce que décrit la DG c'est ni plus ni moins que des GSO locaux (le GSO étant le groupe d'intervention de la DNRED basé aujourd'hui seulement à Ivry). **Nous sommes favorables à la création de groupe en région, rattachés aux échelons DOD et disposant d'heures dédiées à l'entraînement et à l'intervention, et bénéficiant, bien sur, de l'indemnitaire DNRED, hors de question d'accepter un indemnitaire low cost !**

En parallèle, les BSI disposent déjà de correspondants renseignement. Il faut les renforcer et les outiller. Nous demandons que ces agents disposent de moyens adaptés, incluant :

- ✓ Une formation dédiée.
- ✓ Un accès aux fichiers utiles.
- ✓ Un temps de travail spécifiquement alloué pour mener à bien leurs missions (via l'outil Mathieu).

Les BSI, de par leur connaissance fine du territoire, collectent déjà une grande partie du renseignement. Il est donc indispensable de leur donner les outils et la reconnaissance nécessaires, afin qu'elles puissent organiser plus efficacement des opérations renforcées, appuyées par les GSO. La CFDT demande que les CRPC soient associées à ces réflexions ! Ils sont les acteurs du renseignement dans les directions.

⚠ Nos inquiétudes

La création de groupes d'intervention low cost, sans formation adéquate, avec une simple prime de 110 euros par mois pour être "d'astreinte" et mobilisables sans cadre précis, introduisant une précarisation inacceptable des conditions de travail.

Une telle organisation représenterait un risque majeur :

- ⚠ Une charge de travail accrue sans reconnaissance.
- ⚠ Une mise en danger des agents non formés.
- ⚠ Une absence de cadre structurant, ouvrant la voie à des dérives organisationnelles.

✓ La vision de la CFDT

- ◆ **La CFDT préconise la mise en place de GSO locaux, garantissant des conditions de travail dignes, avec un cadre clair en matière de formation et de rémunération.**
- ◆ **Le renforcement des BSI dans le domaine du renseignement** est une nécessité. Nous demandons qu'une réflexion approfondie soit menée sur ce sujet, avec une consultation des acteurs concernés notamment les CRPC.

Les décisions à venir doivent garantir la sécurité des agents, assurer un cadre organisationnel clair et éviter toute dérive qui fragiliserait les conditions de travail.

Engagement n°17

Poursuivre l'effort de mise à jour et de rédaction des instructions relatives à l'activité de la surveillance qui seront priorisées pour prendre en compte les nouvelles problématiques.

En août 2023, une instruction sur l'exercice des poursuites à vue a été diffusée, notamment face aux risques croissants liés aux passages de vive force. Les travaux en cours portent sur plusieurs priorités :

- **Nouvelles instructions cadres** : sécurité dans les locaux de surveillance, contrôle des conteneurs, rôle des CODT dans la coordination opérationnelle.
- **Mise à jour des doctrines** : armement (instruction 2023), contrôles dynamiques et sécurité des agents de surveillance.
- **Renforcement du pilotage sécuritaire** : création de l'Observatoire National de Sécurité (ONS) et du Référent Armement et Sécurité dans les Contrôles (RASC), articulation des Observatoires Régionaux de Sécurité (ORS) avec l'ONS.
- **Optimisation des procédures contentieuses longues** : possibilité pour les agents non actifs de quitter leur service plus tôt afin de limiter la fatigue, avec des instructions à venir.

La CFDT souhaite que, parallèlement à la refonte des instructions relatives à l'activité de surveillance, des audits soient menés afin d'évaluer la sécurité des locaux et des contrôles. Nous exigeons que l'ensemble de ces instructions fasse l'objet d'une discussion en Formation Spécialisée avant leur adoption.

